

---

COLLEGE ALBERT CAMUS  
27 RUE PASTEUR  
92270 BOIS-COLOMBES  
Tél : 01 55 66 90 70  
Fax : 01 55 66 90 71

Bois Colombes, le 11 septembre 2017

## **NOTE A L'ATTENTION DES FAMILLES**

### **POUR L'OBTENTION D'UNE BOURSE NATIONALE DE COLLEGE**

Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie d'une bourse de collège, vous devez vous rendre sur le site [www.education.gouv.fr/aides-financieres-college](http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-college) une campagne de bourse de collège est couverte en ligne pour l'année scolaire 2017/2018.

Un simulateur en ligne vous permet de savoir si votre foyer peut bénéficier d'une bourse scolaire et d'obtenir est estimation personnalisée et son montant. Vous pouvez consulter le simulateur sur internet à l'adresse suivante : [www.education.gouv.fr/aides-financieres-college](http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-college)

Pour s'inscrire les parents devront se munir au préalable de leur identifiants fiscaux figurant sur leur avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015 afin de vérifier les données qui seront récupérées par les services fiscaux lors de leur demande en ligne. Si un ou plusieurs autres enfants de la même fratrie sont scolarisés dans le même collège, la demande est automatique pour les autres enfants à condition que le demandeur le souhaite et assume la charge effective et permanente de ou des enfants.

Sur le site du collège, vous retrouverez cette note avec une notice d'information complémentaire.

**La date limite de dépôt des dossiers de bourse en ligne ou en version papier est  
fixée au Mercredi 18 octobre 2017 pour l'année scolaire 2017/2018**

**TOUT DOSSIER RECU APRES CETTE DATE SERA REFUSE**

Si vous souhaitez formuler la demande en version papier, vous pouvez retirer un dossier de demande de bourse **auprès du secrétariat de l'intendance du collège.**

Un accusé de réception vous sera remis, comme preuve du dépôt de votre demande. Vous devez le conserver, ce document pouvant vous être demandé ultérieurement par la DSDEN de l'Essonne en cas de contestation.

Le secrétariat de l'intendance